



Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20240326-D-2024-07-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

2024/1

Département du Val d'Oise
Centre Communal d'Action Sociale de La Frette-sur-Seine

**Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
du 26 mars 2024
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2024/7**

Nombre de Membres :
en exercice : 13
présents : 9
votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 20 heures 30,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le
18 mars 2024, s'est réuni à la Mairie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Philippe AUDEBERT.

Étaient présents :

Mme Claudine THIRANOS, Vice-présidente
Guy BIGON, Michel BOULESTEIX, Jean DECROIX, Marie-José DASSONVILLE, Jean-
Michel GARROY, Chimina NEGLOKPE, Christian TETARD, Bernadette VOOGSGERD.

Étaient absents excusés : Carole BERGER JACOB (pouvoir donné à Bernadette
VOOGSGERD), Ghislaine CLEMENT (pouvoir donné à Claudine THIRANOS), Marie-Hélène
GOIX (pouvoir donné à Jean-Michel GARROY)

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances
à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux
de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par
l'ordonnateur.

Considérant que M. Philippe AUDEBERT a normalement administré, pendant le cours de
l'exercice 2023, les finances du centre communal d'action sociale en poursuivant le
recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

Procédant au règlement définitif du budget 2023, propose de fixer comme suit le résultat de
la section de fonctionnement :

	FONCTIONNEMENT	
LIBELLES	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		17 898,51
Opérations de l'exercice	95 984.21	93 501,43
TOTAUX	95 984.21	111 399.94
RÉSULTATS DE CLOTURE		15 415,73
RESTES A RÉALISER		
RESULTAT DEFINITIF 2023		15 415,73

Considérant l'élection de Mme Claudine THIRANOS comme Présidente de séance,

Après que Monsieur le Président ait quitté l'Assemblée,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente du CCAS,


Claudine THIRANOS